

GYM QUI ROULE 2024-2025

TABLEAU DE CIRCULATION DES 3 LOTS

Le matériel « Gym qui roule » appartient à l'association A5. Il est mis à disposition des écoles à condition qu'elles adhèrent à l'association et qu'elles règlent en début d'année la cotisation d'un montant de 10€/classe.

		LOT 1	LOT 2	LOT 3
1	Du 02/09/2024 au 27/09/2024	Ecole élémentaire Gaston Roupnel, Gevrey-Chambertin (7 classes)	Ecole élémentaire Marie Maignot, Nuits-Saint-Georges (5 classes)	Ecole maternelle de Morey-Saint-Denis (1 classe)
2	Du 30/09/2024 au 08/11/2024	Ecole élémentaire Gaston Roupnel, Gevrey-Chambertin (7 classes)	Ecole élémentaire Marie Maignot, Nuits-Saint-Georges (5 classes)	Ecole élémentaire de Comblanchien (2 classes)
3	Du 12/11/2024 au 6/12/2024	Ecole élémentaire Gaston Roupnel, Gevrey-Chambertin (7 classes)	Ecole élémentaire Marie Maignot, Nuits-Saint-Georges (5 classes)	R.P.I. Bessey-les-Citeaux / Aubigny-en- Plaine (6 classes)
4	Du 9/12/2024 au 17/01/2025	Pôle du Val de Vergy, L'Etang-Vergy (6 classes)	Pôle scolaire des Hautes Côtes, Villers-la-Faye (8 classes)	R.P.I. Bessey-les-Citeaux / Aubigny-en- Plaine (6 classes)
5	Du 20/01/2025 au 14/02/2025	Pôle du Val de Vergy L'Etang-Vergy (6 classes)	Pôle scolaire des Hautes Côtes, Villers-la-Faye (8 classes)	R.P.I. Bessey-les-Citeaux / Aubigny-en- Plaine (6 classes)
6	Du 17/02/2025 au 22/03/2025	Pôle du Val de Vergy L'Etang-Vergy (6 classes)	Pôle scolaire des Hautes Côtes, Villers-la-Faye (8 classes)	Pôle de Noiron-sous-Gevrey (9 classes)
7	Du 31/03/2025 au 09/05/2025	Ecole de Brochon (2 classes)	Ecole primaire de Couchey (5 classes)	Pôle de Noiron-sous-Gevrey (9 classes)
8	Du 12/05/2025 au 06/06/2025	<i>Ecole élémentaire Marie Maignot, Nuits-Saint-Georges (5 classes) à confirmer</i>	Ecole primaire de Couchey (5 classes)	Pôle de Noiron-sous-Gevrey (9 classes)
9	Du 09/06/2025 au 05/07/2025	<i>Ecole élémentaire Marie Maignot, Nuits-Saint-Georges (5 classes) à confirmer</i>	Ecole primaire de Couchey (5 classes)	Ecole élémentaire de Collonges-les- Premières (3 classes)

MAJ : 21/11/2024

L'école qui reçoit le matériel doit aller le chercher dans l'école précédente. Pour le transport :

- Ne pas oublier la mallette pédagogique
- Eviter le transport dans des véhicules non adaptés (risques de dégradation du matériel).
- Solliciter les services municipaux.
- Faire l'inventaire du matériel à l'arrivée et au départ et remplir le tableau Départ-Arrivée.

Chaque période dure approximativement 4 semaines.

- Pour les écoles de 1 et 2 classes : 1 période
- Pour les écoles de 3 ou 4 classes : 2 périodes
- Pour les écoles de 5 classes et plus : 3 périodes
- Les écoles disposant d'un lot en période 9 débiteront le planning l'année scolaire suivante. Les écoles concernées doivent vérifier qu'elles peuvent conserver le matériel durant les vacances (y compris celles d'été).

Pour toute question, contactez Amélie BELOT : ce.cpc2-dijon-sud@ac-dijon.fr